Vol de pourboires

Par Syndeleden

Bonjour.
Je viens de prendre un poste de serveuse depuis novembre
Jusque là tout va bien. Mais je me suis aperçu que mon employeur prennait mes pourboires qui sont mis dans une boîte,et de plus quand Les clients laisse la monnaie elle les mets directement dans sa caisse en faisant mine de rien.j'ai fait un test, j'ai mis un billet de 5?.le lendemain je regarde discrètement plus rien !!!
Alors que je suis la seule employé avec mon employeur
Les pourboires sont uniquement pour moi.
Que dois-je faire ??? Je trouve cela très petit et méchant
Merci par avance si vous avez une solution.

Par morobar

Bonjour,
Le code du travail L3244-1 dispose de ceci:
==
Dans tous les établissements commerciaux où existe la pratique du pourboire, toutes les perceptions faites « pour le service » par l'employeur sous forme de pourcentage obligatoirement ajouté aux notes des clients ou autrement, ainsi que toutes sommes remises volontairement par les clients pour le service entre les mains de l'employeur, ou centralisées par lui, sont intégralement versées au personnel en contact avec la clientèle et à qui celle-ci avait coutume de les remettre directement.
==
Il faut rappeler à votre employeur que le pourboire est partie intégrale de votre salaire et des traditions dans votre métier.

Par Syndeleden

Merci pour votre réponse.
Mais j'ai peur de sa réaction.

Par morobar

Il est difficile de vous conseiller, mais il faudra y passer un jour ou l'autre.
Essayez sans se braquer, en signalant avoir vu laisser un pourboire, que vous n'avez pas récupéré.
Mais ne vous laissez pas tenter par une réaction de compensation.

Par Syndeleden

Merci beaucoup oui je vais prendre mon courage à deux mains le pire c'est pas qu'une seule fois que j'ai capté son petit manège.ça me met en colère...

Par Indigo

Bonjour Syndeleden,

Lorsque vous indiquez :

"Je trouve cela très petit et méchant »

effectivement !

"Merci par avance si vous avez une solution".

Vous trouverez la solution en ouvrant le lien suivant :

https://www.bga-vetements.fr/365-tabliers-serveur?utm_source=Blog&utm_medium=Dresscode

Cordialement,

P.S.

S'il s'en étonne, vous pourrez dire à votre employeur que c'est Papa Noël qui est passé chez vous avec un peu de retard....